

----- Grégoire CALLEY et Florence POIRAT

LE TRAITEMENT JURIDIQUE CONTEMPORAIN

**DU FAIT
NUCLÉAIRE**

EN POLYNÉSIE FRANÇAISE



EDITIONS A. PEDONE

LISTE DES AUTEURS

- Sémir AL WARDI, *professeur de science politique, Université de la Polynésie française*
- Hervé ARBOUSSET, *maître de conférences HDR en droit, Université Haute-Alsace*
- Gaëlle AUDRAIN-DEMEY, *enseignant-chercheur, ESPI (Ecole supérieure des professions immobilières)*
- Patrick BOUISSET, *directeur du laboratoire d'étude et de suivi de l'environnement de l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) en Polynésie française*
- Camille BROYELLE, *professeur de droit, Université Panthéon-Assas*
- Philippe BRUN, *avocat général à la Cour de cassation*
- Grégoire CALLEY, *maître de conférences en droit, Université Savoie Mont Blanc, en délégation à l'Université de la Polynésie française*
- Vincent DROPSY, *professeur en sciences économiques, Université de la Polynésie française*
- Laura DUPRONT, *ATER (attachée temporaire d'enseignement et de recherche), Université Paris-Saclay*
- Edouard FRITCH, *président de la Polynésie française*
- Géraldine GIRAudeau, *professeur de droit, Université Paris-Saclay (UVSQ)*
- Youssef GUENZOU, *maître de conférences HDR en droit, Université de la Polynésie française*
- Gilles HERMITTE, *président du CIVEN (Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires)*
- Thomas HOCHMANN, *professeur de droit, Université Paris Nanterre, Institut Universitaire de France*
- Marianne LAHANA, *docteur en droit, ancien responsable juridique du CIVEN*
- Hervé Raimana LALLEMANT-MOE, *docteur en droit, Université de la Polynésie française*
- Blanche LORMETEAU, *chargée de recherche CNRS, Université de Rennes 1*
- Rafaëlle MAISON, *professeur de droit, Université Paris-Saclay*
- Karl MARTIN, *secrétaire général de la CPS (Caisse de prévoyance sociale)*
- Jean-Paul PASTOREL, *professeur de droit, Université de la Polynésie française*
- Florence POIRAT, *professeur de droit, Université Paris-Saclay, en délégation à l'Université de la Polynésie française*
- Laura REGAIRAZ, *docteur en droit, enseignant-chercheur, Université Savoie Mont Blanc*

LISTE DES AUTEURS

Jean-Marc REGNAULT, *maître de conférences émérite en histoire, Université de la Polynésie française*

Lili SONG, *senior lecturer, Faculty of Law, Otago University*

Dominique SORAIN, *ancien haut-commissaire de la République en Polynésie française*

Eric SPITZ, *haut-commissaire de la République en Polynésie française*

Bertrand WARUSFEL, *professeur de droit, Université Vincennes-Saint-Denis*

SOMMAIRE

OUVERTURES

Le fait nucléaire : approche contemporaine de l'action de l'Etat
Un premier bilan des engagements
Libre-propos

PREMIÈRE PARTIE

FAIT NUCLÉAIRE

ET ÉMERGENCE D'UNE PRÉOCCUPATION CONTEMPORAINE

I. CONSTRUCTION DU DÉBAT JURIDIQUE

La « dette nucléaire »
Le secret sur les essais nucléaires en Polynésie française

II. DU CENTRE D'EXPÉRIMENTATION DU PACIFIQUE (CEP) À AUJOURD'HUI, APPROCHES HISTORIQUE ET ÉCONOMIQUE

Approche historique : chronologie des essais nucléaires en Polynésie française
Approche économique : l'accompagnement de la reconversion économique
et structurelle par l'Etat et les dispositifs du Pays

III. DISCOURS ET INITIATIVES POLITIQUES LOCALES

Les discours sur le nucléaire
Les initiatives des élus polynésiens
La Délégation polynésienne pour le Suivi des Conséquences des Essais Nucléaires
(DSCEN)

DEUXIÈME PARTIE

FAIT NUCLÉAIRE, SANTÉ PUBLIQUE ET ENVIRONNEMENT

I. FAIT NUCLÉAIRE ET SANTÉ PUBLIQUE

Approche institutionnelle
L'indemnisation des victimes des essais nucléaires : une vue de l'intérieur
Une si vaine indépendance ? Fondements et fonctions de l'indépendance
du Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires
Les aspects procéduraux de l'indemnisation par le CIVEN
La Commission Loi EROM : bref retour d'expérience
La prise en charge budgétaire par la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS)
des dépenses de santé liées aux maladies résultant d'une exposition
aux rayonnements des essais nucléaires

SOMMAIRE

Approche contentieuse

Evolution du préjudice indemnisable en droit public :
la difficile indemnisation des demandeurs (février 1960 - février 2017)
Le préjudice indemnisable en droit public aujourd'hui
Le chant du cygne de la responsabilité ?

II. FAIT NUCLÉAIRE ET ENVIRONNEMENT

La surveillance de la radioactivité en Polynésie française
La spécificité des déchets nucléaires issus des essais nucléaires : un grand flou
Le devenir des atolls de Moruroa et de Fangataufa

TROISIÈME PARTIE

FAIT NUCLÉAIRE ET RELATIONS INTERNATIONALES

Les relations bilatérales de la France avec la Nouvelle-Zélande et l'Australie
depuis la cessation des essais nucléaires du Pacifique :
vers une normalisation semée d'embûches
Essais nucléaires et statut colonial de la Polynésie française :
la rhétorique indépendantiste au sein de l'Organisation des Nations Unies
Les essais nucléaires en Polynésie française : un crime contre l'humanité ?
L'approche des Etats-Unis et celle du Royaume-Uni concernant leur héritage
nucléaire dans le Pacifique Sud

AVANT-PROPOS

Le 27 janvier 1996 se déroule le dernier essai nucléaire effectué par la France en Polynésie française. Il clôt une série de 193 essais débutée le 2 juillet 1966. Au cœur d'enjeux militaires, sanitaires, politiques ou encore socio-économiques, la nucléarisation de la Polynésie française est un fait historique.

Mais en même temps que le dernier essai ferme de manière symbolique une période, il en ouvre aussi une autre à l'origine d'interrogations essentielles et, pour certaines, persistantes. Si la réalité de ce fait historique s'impose – ce qui justifie l'expression retenue ici de « fait nucléaire » – il laisse non résolu un certain nombre de questionnements liés au déroulement des essais eux-mêmes mais surtout à la situation qui en résulte, notamment aux préjudices qui en découlent.

C'est dire que la question nucléaire est toujours présente dans la société polynésienne, en témoignent d'ailleurs les régulières prises de position des associations, des églises, des partis politiques, de la société civile, plus largement.

En revanche, son appréhension par les autorités politiques nationales fut tardive. Les premières réglementations relatives à l'indemnisation des victimes des rayonnements ionisants datent par exemple de 2010, soit plus de dix ans après la cessation des essais. Aujourd'hui, la prégnance du fait nucléaire semble politiquement mesurée. Elle donne naissance à un arsenal de mesures, politiques, économiques et juridiques par exemple sans précédent – qu'on les juge suffisantes ou non, là n'est pas le propos.

Au fond, si ce dernier essai nucléaire a mis un terme à l'expérience nucléaire en Polynésie française, il a, en même temps, ouvert la page du post-nucléaire, continuant ainsi à susciter l'intérêt des études scientifiques. Sans doute, les ouvrages consacrés aux essais nucléaires en Polynésie française ne manquent d'ailleurs pas. Cette question a en effet été étudiée sous l'angle d'une pluralité de disciplines au premier rang desquelles figurent bien sûr les « sciences dures ». Une recension rapide révèle que les essais nucléaires en Polynésie française ont également suscité une pluralité d'études historiques¹ et sociologiques² et sont même devenus un terrain d'investigation pour la recherche en littérature³.

Les études juridiques ne sont bien sûr pas absentes de ce spectre disciplinaire, loin s'en faut. La préparation comme le déroulement des essais se sont en effet retrouvés au cœur d'enjeux juridiques passionnants. Les évolutions normatives postérieures à la fin des essais nucléaires en Polynésie française n'ont pas non plus échappé à l'analyse juridique. Mais force est de reconnaître que les études dans ce domaine s'attachent aujourd'hui essentiellement à explorer le régime

¹ V. notamment, J.-M. Regnault, *La bombe française dans le Pacifique : l'implantation (1957-1964)*, Scoop, 1993, 184 p. et, plus récemment, R. Meltz et A. Vrignon (dir.), *Des bombes en Polynésie. Les essais nucléaires français dans le Pacifique*, Editions Vendémiaire, 2022, 720 p.

² V. Y. Barthe, *Les retombées du passé. Le paradoxe de la victime*, Paris, Le Seuil, 2017, 256 p.

³ V. A. Pfersmann, *La littérature irradiée. Les essais nucléaires en Polynésie française au prisme de l'écriture*, éditions La courte échelle, 2021, 88 p.

AVANT-PROPOS

d'indemnisation des victimes de maladies radio induites⁴. Or, sans rien enlever à l'acuité de cette question capitale et particulièrement sensible, le traitement juridique des essais nucléaires en Polynésie française mérite d'être appréhendé au travers d'une approche plus globale.

C'est à cette nécessité que le présent ouvrage entend répondre en réglant différemment la focale afin de mettre plus largement en lumière les problématiques juridiques sans pour autant méconnaître les approches historique, économiste ou politiste.

Si l'ouvrage privilégie une démarche globale, il fait cependant le choix d'inscrire ses analyses dans la contemporanéité. Non pas que l'analyse des bases normatives des campagnes d'essais nucléaires en Polynésie française soit dépourvue d'intérêt scientifique, bien au contraire. Mais le fait est que le traitement juridique des essais nucléaires constitue – à rebours peut-être de certaines idées reçues – une question actuelle et centrale à la fois pour la société polynésienne mais aussi pour les rapports institutionnels entre l'État et la Polynésie française.

La cessation des essais nucléaires a en effet ouvert un nouvel espace juridique très actuel que les pouvoirs publics se sont efforcés d'investir au moyen de constructions normatives encore naissantes, fluctuantes parfois. C'est à l'étude générale de ce « droit post-nucléaire » émergent que cet ouvrage entend contribuer. Il entend le faire de la manière la plus objective et dépassionnée possible au moyen de l'expertise cumulée d'une pluralité d'intervenants, universitaires d'abord, spécialistes dans leur champ disciplinaire, acteurs institutionnels ensuite, locaux comme nationaux.

Chacun apporte son éclairage, son savoir ou son expérience à ce projet ambitieux, qui n'aurait pu voir le jour sans le soutien de l'Université de la Polynésie française, du Laboratoire Gouvernance et Développement Insulaire mais aussi de la Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique.

Les codirecteurs de ce livre adressent aux uns et aux autres leurs plus chaleureux remerciements.

Grégoire CALLEY et Florence POIRAT

⁴ V. récemment sur ce point, H. Arbousset (dir.), *L'indemnisation des victimes des essais nucléaires français*, Mare & Martin, Droit Public, 2022, 248 p.

Près de trente ans après leur cessation, les essais nucléaires français réalisés sur le territoire polynésien continuent d'alimenter les débats au sein de la société polynésienne et de structurer les rapports entre l'Etat et sa collectivité d'outre-mer.

Ces 193 essais nucléaires sont un fait historique, objectif. Leurs conséquences, en terme de santé publique ou d'environnement par exemple, demeurent en revanche l'objet de questionnements. La mise en place par l'Etat d'un mécanisme d'indemnisation des victimes des rayonnements ionisants, les mesures de surveillance ou de réhabilitation des espaces ou bien encore la reconnaissance de la dette de la France à l'endroit de la Polynésie française ne suffisent pas à éteindre la controverse.

Si le fait nucléaire a été l'objet d'importants travaux scientifiques, aucun ne présente de manière générale le traitement juridique contemporain de ses conséquences. C'est à cela que s'attache ce livre. Fruit d'un travail collectif réunissant des universitaires et des représentants des institutions concernées, il présente sans *a priori* le cadre juridique interne autant qu'international qui gouverne ces questions.



ISBN 978-2-233-01052-0

44 €

Près de trente ans après leur cessation, les essais nucléaires français réalisés sur le territoire polynésien continuent d'alimenter les débats au sein de la société polynésienne et de structurer les rapports entre l'Etat et sa collectivité d'outre-mer.

Ces 193 essais nucléaires sont un fait historique, objectif. Leurs conséquences, en terme de santé publique ou d'environnement par exemple, demeurent en revanche l'objet de questionnements. La mise en place par l'Etat d'un mécanisme d'indemnisation des victimes des rayonnements ionisants, les mesures de surveillance ou de réhabilitation des espaces ou bien encore la reconnaissance de la dette de la France à l'endroit de la Polynésie française ne suffisent pas à éteindre la controverse.

Si le fait nucléaire a été l'objet d'importants travaux scientifiques, aucun ne présente de manière générale le traitement juridique contemporain de ses conséquences. C'est à cela que s'attache ce livre. Fruit d'un travail collectif réunissant des universitaires et des représentants des institutions concernées, il présente sans *a priori* le cadre juridique interne autant qu'international qui gouverne ces questions.



ISBN 978-2-233-01052-0

44 €

LE TRAITEMENT JURIDIQUE CONTEMPORAIN DU FAIT NUCLÉAIRE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commande aux Editions A. PEDONE - 13 rue Soufflot - 75005 PARIS, ou par fax :
+33(0)1.46.34.07.60 et sur editions-pedone@orange.fr - **44 € l'ouvrage, pour un envoi par la poste 50 €**

Le montant peut être envoyé par :

- Chèque bancaire
- Règlement sur facture

Carte Visa

N°/...../...../.....
Cryptogramme

ISBN 978-2-233-01052-0

Signature :

Nom

Adresse

VillePays